

SORTIES EN GROUPE

Visite d'entreprise

Sorties d'écoles

Visite d'un musée
ou d'une exposition

Visite organisée
par votre CE

Grâce aux cartes groupes, bénéficiez jusqu'à -46% de réduction !

Quelques règles à respecter :

- Une seule carte à valider une fois, quel que soit le nombre de voyageurs
- Voyager en dehors des heures de pointe (7h30-8h30 / 16h30/18h)
 - Sans condition d'horaires jusqu'à 8 personnes
 - En dehors des heures de pointe (7h30-8h30 / 16h30-18h00) à partir de 10 personnes

Sorties régulières / Achat en nombre de cartes groupe

Consignes à respecter : Sorties en Groupe / Ecoles - Collèges - Lycées

Pour vous garantir un confort maximal et la sécurité du groupe nous vous conseillons :

- Lorsque vous empruntez le BUS :

- ❖ D'éviter de voyager pendant les heures de pointe (7h00-8h30/16h30-18h00).
- ❖ De répartir les personnes en plusieurs groupes de 15.
- ❖ D'échelonner les heures de départ et de retour.
- ❖ De signaler votre déplacement 72 h à l'avance, à l'aide du formulaire (en page 3) **obligatoire pour les groupes de plus de 15 personnes.**

- Lorsque vous empruntez le Métro ou le Tramway :

- ❖ Sur le quai réunir le groupe.
- ❖ Un accompagnateur prend contact avec le conducteur de rame pour lui signaler le groupe et lui indiquer son lieu de descente.
- ❖ Arrivé à destination, un accompagnateur se tient au niveau de la porte jusqu'à ce que tout le groupe soit descendu de la rame.

Formulaire obligatoire pour les groupes de plus de 15 personnes

(en page 2)

INFORMATION RTM SORTIE EN GROUPE

Quelques conseils pour un maximum de confort lors de vos déplacements :

- Eviter de voyager pendant les heures de pointes : 7h à 8h30 et de 16h30 à 18h
- Répartir les personnes en plusieurs groupes de 15.
- Echelonner les heures de départs et retours pour les différents groupes.
- Si vous voyagez en bus, vérifier que les horaires annoncés sont compatibles avec les horaires de votre sortie.
- Signaler votre (vos) déplacement(s) en faxant ce document au(x) secteur(s) concerné(s) au minimum 72h à l'avance.

Vous utilisez des lignes régulières, cette démarche ne constitue pas une réservation de bus, la RTM ne peut être tenue responsable si le nombre de places disponibles ne permet pas de transporter le groupe lors de sa présentation.

*Nom de l'établissement et nom du responsable de la sortie :

.....

*Adresse :

*Téléphone :

ALLER

Date(s) :	Lieu de montée :
Ligne(s) :	Heure(s) :
Correspondance à l'arrêt :	
Lieu de descente :	
Nombre de personnes :	Nombre de groupes :

RETOUR

Date(s) :	Lieu de montée :
Ligne(s) :	Heure(s) :
Correspondance à l'arrêt :	
Lieu de descente :	
Nombre de personnes :	Nombre de groupes :

Lignes par secteur

15/15S 16/16S 17 19 20 21/21B/21S/21jet
 22/22S 23 24/24B/24T 44 45 46/46S 47 48 83
 1 2 3 4/4B 5 5T 6 7/7B/7T 9 10 11 27 32/32B
 33 34 37 39 41N/41S 53 142/142jet 143 144
 25 26 28 30 31 35 36/36B 38 70 72 88 89
 95 96 97 121/122
 12/12/12B 18 40 49 50 51 52 54 55 57 60 61
 67 68 73 74 80 81 91
 Uniquement pour les déplacements de plus de 50 personnes
 Uniquement pour les déplacements de plus de 50 personnes

Secteur

CAPELETTE
 LA ROSE
 ARENC
 ST PIERRE
 METRO
 TRAMWAY

Fax

04 91 10 58 15
 04 91 10 51 64
 04 91 10 50 12
 04 91 22 44 29
 04 91 10 55 44
 04 91 22 44 20